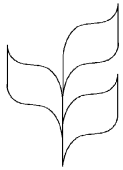




CBD



**CONVENTION SUR  
LA DIVERSITE BIOLOGIQUE**

Distr.  
GENERALE

UNEP/CBD/BSWG/3/2\*  
5 août 1997

FRANCAIS  
Original : ANGLAIS

GROUPE DE TRAVAIL SPECIAL A COMPOSITION NON  
LIMITEE SUR LA PREVENTION DES RISQUES  
BIOTECHNOLOGIQUES

Troisième réunion  
Montréal, 13-17 octobre 1997

QUESTIONS ABORDEES PAR LES PAYS A LA DEUXIEME REUNION  
DU GROUPE DE TRAVAIL : NOTE DU PRESIDENT

A. Titre

Préambule

Définitions

B. Objectifs

Champ d'application du Protocole

\* Le présent document est reproduit tel qu'il a été reçu par le Service des conférences de l'Office des Nations Unies à Nairobi et n'a pas été officiellement édité.

Na.97-2428 140897 140897

/...

Par souci d'économie, le présent document a été imprimé en nombre limité. Aussi les participants sont-ils priés de se munir de leurs propres exemplaires et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

- C. Accords préalables en connaissance de cause. Portée et critères d'utilisation de ces accords. Procédures de notification (Accords bilatéraux/multilatéraux) (Voir Convention)\*

Evaluation/gestion des risques. Etablissement de mécanismes et de normes nationales minimales. (Voir Convention)

Mouvements transfrontières non intentionnels (Y compris les accidents et les situations d'urgence)

Obligations en matière de manutention, transport, conditionnement et transit

Autorités compétentes/points focaux

- D. Partage de l'information et centre d'échange (Caractère confidentiel des données) (Voir Convention)

Création de capacités (Voir Convention)

Sensibilisation et participation du public (Voir Convention)

- E. Questions financières (Voir Convention)

Cadre institutionnel (Voir Convention)

- F. Surveillance et respect des obligations juridiques

Trafic illicite

- G. Non-Parties

---

\* Cette mention indiquée à la suite d'un élément signifie que la Convention contient des articles traitant de la question, ou de certains aspects de la question.

Non-discrimination

H. Obligations (ou principes) de caractère général

I. Considérations socio-économiques

Responsabilité et indemnisation (Voir Convention)

J. Limites de juridiction (Voir Convention)

Relations avec d'autres accords internationaux (Voir Convention)

Règlement des différends (Voir Convention)

Procédure d'amendement

K. Clauses finales (Voir Convention)

L. Annexes

-----